

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1 : Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Nettoyant soluble dans l'eau KaiO

### 1.2 Usage recommandé de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation

Usage du produit : Nettoyant soluble dans l'eau

### 1.3 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Kaivac Inc.  
2608 Van Hook Ave.  
Hamilton, OH 45015

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence : En cas d'urgence médicale SEULEMENT, veuillez appeler : INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 800-287-1136

Courriel :

Date de préparation/révision de la FDS : 26/02/21

## Section 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification UE (1272/2008)/Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200) : Irritant pour les yeux Catégorie 2 (H319)

Se reporter à la section 16 pour le texte intégral des codes H

### 2.2 Éléments d'information sur l'étiquette :



#### Avertissement

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Prévention :

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

#### Réponse :

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation persiste : Consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers : Aucun n'a été identifié

## Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

### 3.2 Mélange

Composant	Numéro CAS/ Numéro EINECS.	Quantité	Classification SGH/UE (1272/2008) Classification UE (67/548/CEE)
Alcools C9-11 éthoxylés	68439-46-3/614-482-0	<2%	Irritant pour les yeux Catégorie 2 (H319)

Alcools C10-14 éthoxylés	66455-15-0/613-933-9	<1 %	Irritant pour les yeux Catégorie 2 (H319) Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique 3 (H335)
Peroxydes d'hydrogène	7722-84-1/231-765-0	<0,9%	Liquides comburants Catégorie 1 1 (H271) Toxicité aiguë Catégorie 4 (H302, H332) Corrosion cutanée Catégorie 1A (H314) Lésions oculaires Catégorie 1 (H318) Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique 3 (H335) Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3 (H412)
Huile d'orange pressée à froid/d-Limonène	8028-48-6/232-433-8	<0,5%	Irritation cutanée Catégorie 2 (H315) Sensibilisation cutanée Catégorie 1B (H317) Danger par aspiration Catégorie 1 (H304) Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 2 (H411)

Se reporter à la section 16 pour le texte complet des classes SGH et des mentions H  
Les pourcentages exacts sont un secret commercial.

---

## Section 4 : Mesures de premiers soins

---

### 4.1 Description des mesures de premiers soins

#### Premiers soins

**Contact avec les yeux :** Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en écartant les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

**Contact avec la peau :** Se laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

**Orale :** Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner un verre d'eau pour diluer. Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par un professionnel de la santé. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin.

**Par inhalation :** Transporter la personne à l'extérieur. Consulter un médecin si l'irritation ou d'autres symptômes persistent.

**Voir la section 11 pour de plus amples renseignements concernant les effets sur la santé.**

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :** Peut provoquer une sévère irritation des yeux, des rougeurs et des larmoiements. Peut provoquer une petite irritation cutanée. L'inhalation de brouillards peut provoquer l'irritation des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

**4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :** Des soins médicaux immédiats ne sont généralement pas nécessaires.

---

## Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

---

**5.1 Moyens d'extinction :** Utiliser tout moyen adapté à l'incendie environnant.

**5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange :** Ce produit n'est ni inflammable ni combustible. La décomposition thermique produit des oxydes de carbone.

**5.3 Précautions spéciales pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection intégral en cas d'incendie dans les endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

---

### Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :**

Porter des vêtements de protection appropriés au besoin pour empêcher tout contact avec les yeux et la peau.

**6.2 Précautions environnementales :** Éviter la contamination des sources d'eau et le déversement dans l'environnement. Signaler les déversements aux autorités au besoin.

**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Contenir et recueillir le déversement avec des matériaux inertes tels qu'un absorbant commercial, du sable ou de la terre. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Si autorisé, diluer et rejeter dans l'égout.

**6.4 Référence à d'autres sections :**

Se reporter à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination et à la section 8 pour l'équipement de protection.

---

### Section 7 : Manutention et stockage

---

**7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact cutané prolongé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

**7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :** Conserver dans un endroit frais et bien aéré, loin des bases et autres matières incompatibles. Garder le contenant fermé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :**

**Utilisations industrielles :** Aucun n'a été identifié

**Utilisations professionnelles :** Aucun n'a été identifié

---

### Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

---

**8.1 Paramètres de contrôle :**

Nom chimique	É.-U. OEL	UE IOEL	R.-U. OEL	DFG MAK	Valeurs biologiques limites
Alcools C9-11 éthoxylés	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Alcools C10-14 éthoxylés	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Peroxydes d'hydrogène	OSHA PEL TWA 1 ppm ACGIH TLV TWA 1 ppm	Non établi	TWA 1 ppm STEL 2 ppm	TWA 0,5 ppm STEL 1 ppm (inhalation)	Non établi
Huile d'orange pressée à froid/d-Limonène	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

**8.2 Contrôles de l'exposition :**

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** La ventilation générale est généralement adéquate pour une utilisation normale. Au besoin, utiliser une ventilation par aspiration locale pour maintenir la concentration des constituants dangereux en deçà des limites recommandées.

## **Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire :** Pas nécessaire si les concentrations de composants dangereux sur le lieu de travail sont inférieures aux limites recommandées. Porter un appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées. Le choix et l'utilisation des appareils respiratoires doivent se baser sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respectez les réglementations locales ou nationales en vigueur aux États-Unis : OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Protection des yeux :** Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes à coques si des éclaboussures sont possibles.

**Protection de la peau :** Le port de gants imperméables est recommandé pour éviter le contact cutané prolongé. Porter les vêtements de protection nécessaires pour éviter tout contact cutané lors de la manipulation.

**Autre protection :** Aucune requise.

---

## **Section 9 : Propriétés physiques et chimiques**

---

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :**

**Apparence et odeur :** Liquide bleu clair avec une odeur d'agrumes.

<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Soluble	<b>Point d'ébullition :</b>	212° °F
<b>Seuil olfactif :</b>	Non déterminé	<b>Coefficient de partage :</b>	Non déterminé
<b>pH : Non dilué</b>	6-8	<b>Point de fusion :</b>	Non déterminé
<b>pH : Dilué</b>	Même chose que de l'eau de source : 6-9	<b>Point de fusion :</b>	Non déterminé
<b>Densité spécifique :</b>	1,00	<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé	<b>Tension de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide/gaz) :</b>	Non déterminé	<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé
<b>Limites d'explosivité :</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé	<b>Viscosité</b>	Non déterminé
<b>Propriétés d'explosivité :</b>	Non déterminé	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Aucun

**9.2 Autres informations :** Aucun

---

## **Section 10 : Stabilité et réactivité**

---

**10.1 Réactivité :** Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique :** Stable.

**10.3 Risques de réactions dangereuses :** Aucune connue.

**10.4 Conditions à éviter :** Aucune connue.

**10.5 Matériaux incompatibles :** Aucune connue.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique produit des oxydes de carbone.

---

## **Section 11 : Données toxicologiques**

---

## 11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

### Dangers potentiels pour la santé

**Par inhalation :** Les brouillards peuvent provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires accompagnée de toux, maux de gorge et difficultés respiratoires.

**Contact cutané :** Peut provoquer une petite irritation.

**Contact oculaire :** Peut provoquer une sévère irritation des yeux, des rougeurs et des larmoiements. Une lésion de la cornée est peu probable.

**Orale :** L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

**Valeurs de toxicité aiguë :** ETA du produit : Orale : 3132,555 mg/kg, par inhalation : 222 mg/L/4 h

Alcools C9-11 éthoxylés : DL50 orale (rat) : 3488 mg/kg, CL50 inhalation (rat) > 1,6 mg/L/4 h (aucun décès), DL50 cutanée (lapin) > 2000 mg/kg (aucun décès)

Alcools C10-14 éthoxylés : Aucune donnée disponible

Peroxydes d'hydrogène : DL50 orale (rat) : 1193 mg/kg, DL50 cutanée (rat) : >2000 mg/kg, DL50 inhalation (rat) : 2 mg/L/4 h

Huile d'orange pressée à froid/d-Limonène : DL50 orale (rat) : > 5000 mg/kg, DL50 cutanée (lapin) : > 5000 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée :** Le produit n'est pas classé comme irritant pour la peau.

**Lésion oculaire/ irritation :** Le produit est classé comme irritant pour les yeux.

**Irritation respiratoire :** L'inhalation prolongée peut provoquer une irritation respiratoire.

**Sensibilisation respiratoire :** Ce n'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation de la peau :** Le produit n'est pas classé comme sensibilisant pour la peau.

**Mutagenicité des cellules germinales :** Ce produit ne devrait pas présenter de risque de dommages génétiques.

**Cancérogénicité :** Aucun des composants n'est classé comme cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le CLP de l'UE.

**Toxicité pour le développement et la reproduction :** Aucune donnée particulière n'est disponible. Les composants ne sont pas toxiques pour la reproduction.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :** Aucune donnée particulière n'est disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) :** Aucune donnée particulière n'est disponible. Aucun effet indésirable n'est attendu.

**Danger par aspiration :** Le produit ne constitue pas un danger par aspiration.

---

## Section 12 : Données écologiques

---

### 12.1 Écotoxicité :

Alcools C9-11 éthoxylés : CL50 truite arc-en-ciel : 5-7 mg/L/96 h

Alcools C10-14 éthoxylés : Non toxique pour les organismes aquatiques

Peroxydes d'hydrogène : CL50 tête de boule : 16,4 mg/L

Huile d'orange pressée à froid/d-Limonène : LL50 poisson-zèbre : 5,65 mg/L/96 h

Ce produit n'est pas censé nuire à l'environnement.

**12.2 Persistance et dégradation :** On s'attend à ce que le produit soit facilement biodégradable. Alcools C9-11 éthoxylés : Facilement biodégradable. Alcools C10-14 éthoxylés : Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** On ne s'attend pas à ce qu'il y ait bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :** Aucune requise.

**12.6 Autres effets nocifs :** Aucune donnée disponible.

---

### Section 13 : Données sur l'élimination

---

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément à toutes réglementations locales, provinciales et nationales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de déterminer l'identification et l'élimination appropriées des déchets conformément aux réglementations applicables.

---

### Section 14 : Informations relatives au transport

---

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers environnementaux
<b>USDOT</b>	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
<b>TMD canadien</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non
<b>ADR/RID UE</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non
<b>IMDG</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non
<b>AITA/OACI</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Aucun	Non

**14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :** Aucun n'a été identifié

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC :** Non applicable.

---

### Section 15 : Information sur la réglementation

---

**15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange**

#### **RÈGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :**

**Exigences de déclaration Sara aux É.-U. :** Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Title III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.

**Quantités servant à la planification des seuils de SARA aux É.-U. :** Il n'existe pas de quantités servant à la planification des seuils particulières pour les composants de ce produit. Le seuil par défaut de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique donc en

vertu du règlement 40 CFR 370.20 pour la soumission des fiches de données de sécurité fédérales et le dépôt de l'inventaire.

**Quantité à déclarer (QD) selon CERCLA aux É.-U. :** Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration du CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration de déversement plus strictes. Signaler les déversements exigés par les réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Situation dans l'inventaire de la TSCA aux É.-U. :** Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

**Autres réglementations fédérales aux É.-U. :** Aucun

**La Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act de la Californie (Proposition 65) :** Ce produit contient des substances connues dans l'État de Californie comme étant cancérigènes et/ou nocives pour la reproduction.

---

### Section 16 : Autres informations

---

<b>CLASSEMENT NFPA (NFPA 704)</b>	FEU : 1	SANTÉ : 2	INSTABILITÉ : 0
<b>CLASSEMENT HMIS</b>	FEU : 1	SANTÉ : 2	DANGERS PHYSIQUES : 0

**Classes, mentions de risque et déclarations de danger du SGH de l'UE à titre de référence (voir les sections 2 et 3) :**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion – comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique Catégorie 3

**Date d'entrée en vigueur :** 26/02/21

**Remplace la date :** 16/02/16

**Sommaire de la révision :** Mise à jour de la classification et de toutes les sections concernées de la FDS.

---

Les informations contenues dans le présent document sont jugées exactes, mais ne sont pas garanties. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance la nécessité d'informations à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées à l'acheteur ou à une tierce personne à proximité si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche de données de sécurité. De plus, Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.